

Théologie Morale

Cours 0 et 1

A défaut du « présentiel », nous nous retrouvons sous cette forme « distanciée ». Je regrette beaucoup de ne pas pouvoir vous rencontrer concrètement. J'espère que nous aurons, via ce document, et la visio-conférence, un moyen d'inter-réagir pour traverser ensemble cette période inédite et difficile.

Je suis le père Laurent Lemoine, responsable de ce cours de théologie morale depuis 5, 6 ans. Je suis dominicain, hors communauté. Ancien enseignant à la Catho de l'Ouest, enseignant en éthique dans pour les jeunes professeurs de l'école privée sous contrat, animateur de différents groupes de paroles en éthique du soin, notamment, cette dernière activité étant liée à l'exercice de la psychanalyse à Paris depuis un peu plus de dix ans. Je suis l'actuel aumônier de l'hôpital Sainte-Anne à Paris – pour la psychiatrie et la neurologie – après avoir été éditeur aux éditions du Cerf pendant une dizaine d'années. J'ai souhaité, après mes activités éditoriales, revenir à un ministère de terrain.

La théologie morale fondamentale traite des fondements de la morale, tout simplement, de ces fondations, de ce qui lui permet d'exister. Puis, les subdivisions sont nombreuses pour cette discipline, en termes de spécialités : morale économique, sociale, morale familiale et sexuelle, morale écologique, de plus en plus, bio-éthique, etc.

Les fondements que je voudrais vous faire découvrir en ces quelques cours synthétisés passent essentiellement par le recours à l'histoire de la morale. Vous verrez que c'est très étonnant à découvrir, beaucoup plus étonnant que ce que l'on entend habituellement par « morale judéo-chrétienne » évoquant par là un héritage à la fois ennuyeux et, à certains égards, obsolète, ou encore, oppressif. L'histoire de la morale éclaire bien des situations que nous vivons aujourd'hui.

Je vais me situer d'abord comme théologien catholique, même si je ferai de nombreuses ouvertures œcuméniques et même si, je vous le rappelle, la question de

l'œcuménisme ne se pose pas du temps de l'Église dite indivise, à savoir le schisme orthodoxe du XI^{ème} siècle.

Vous trouverez les instruments de mon cours sur le site du Cif, à savoir le plan de chaque séance et la bibliographie. Vous pouvez suivre ce que je vais vous dire en vous appuyant sur ces éléments.

En ce qui concerne la bibliographie, d'abord, il faut que vous sachiez que malgré sa taille, elle reste sommaire ! Certains livres sont présents à la bibliothèque du Cif accessible après l'épidémie ! Je l'ai classée, comme c'est l'usage, en trois ensembles. D'abord, le Magistère, parce que ce sont les textes qui font autorité ; ensuite, les usuels (dictionnaires, lexiques, etc.) ; enfin, des études, ou essais, sur tel ou tel aspect, ou question particulière. Parmi les usuels, j'ai mis en valeur le *Dictionnaire encyclopédique d'éthique chrétienne* publié par le Cerf en 2013, non pas parce que c'est moi qui l'ai coordonné, mais parce que c'est encore le plus récent, et le plus complet, et qu'enfin nous y avons mis en œuvre une méthodologie à la fois œcuménique et ouverte aux questions de notre temps en ayant aussi recours à des spécialistes en dehors du monde chrétien. Il y a aussi d'autres dictionnaires plus brefs mais cela ne veut pas dire qu'ils sont moins bons ! J'ai mis aussi les grands textes du Magistère qui vous fournissent les éléments normatifs balisant, sans exhaustivité, le champ récent de la théologie morale fondamentale et spéciale. Je vous conseille de vous reporter aux dictionnaires pour l'intérêt qu'ils ont : un mot, une notion inconnus. La bibliographie sur les essais et études vous servira si vous avez envie d'approfondir une question. Je vous suggère aussi pendant toute la durée (voire au-delà temps que dure le confinement) du cours de prendre un auteur-ami, qui vous aide à vous familiariser avec les mots et les choses de la théologie morale. Je pense, par exemple, à Xavier Thévenot.

Pour vous présenter le **cours 1**, je voudrais vous renseigner d'ores et déjà sur une distinction de fond qui traverse l'ensemble de part en part l'ensemble de nos problématiques. La morale n'est pas l'éthique ! L'étymologie n'est pas d'une grande aide pour les distinguer : « éthos » d'un côté (grec), et « mos », de l'autre (latin), à savoir, dans les deux cas, les coutumes, les mœurs, au sens large.

Il y a aussi un effet de mode, et une mode durable, si j'ose dire : la morale évoque une réalité déclassée, alors que l'éthique a une valence, une allure plus moderne, plus actuelle. La morale est vite associée aux traditions religieuses, alors que l'éthique est sujette aux multiples comités d'éthique s'épanouissant dans des sociétés assumant le pluralisme éthique, la valse sans fin des points de vue de l'homme moderne ou post-moderne aux choix de conscience les plus individualisés possibles. Cette différence de sensibilité contemporaine n'est pas à sous-estimer. Elle

a toute son importance, parfois quelque peu inconsciente, lorsqu'il s'agit d'inviter les « religieux » au Parlement pour débattre des controverses bioéthiques....

Ceci posé, là n'est encore la différence fondamentale entre éthique et morale. Il existe de multiples différences entre éthique et morale, certaines, même, se contredisent. Pas de panique, donc ! Je vais vous proposer une définition stable, connue, voire reconnue de tous, au moins, de la plupart. Elle croise l'apport de Paul Ricoeur et de Michel Foucault.

La morale est du côté de la loi, de la norme, du permis et du défendu, de la transgression. C'est un peu l'approche de Paul qui ne fait pas le bien qu'il voudrait faire mais le mal qu'il voudrait éviter. C'est pourquoi il en appelle à la grâce divine... Pour nous, aujourd'hui, clairement, le Magistère, les catéchismes relèvent de la morale.

L'éthique, elle, est du côté du sens à chercher, du but, de la finalité ou des conséquences de l'action, ou encore du désir subjectif. Elle a besoin de la loi pour se repérer mais elle ne s'en contente pas. Aucune raison, en principe, d'opposer morale vs éthique ! Les deux sont à conjuguer mais des conflits de conscience sont possibles au moment de la décision.

On peut encore compliquer le dossier en disant, par exemple : j'ai mon éthique personnelle mais je suis la morale de tous !

D'autres définitions existent, bien sûr, encore : morales religieuses héritées et normatives vs éthiques sécularisées typiques du pluralisme démocratique....

Le Concile Vatican 2 : le moment-charnière.

Vatican 2 s'est tenu de 1962 à 1965. C'est le concile de l'*aggiornamento*, à savoir la mise à jour. Jean XXIII l'a ouvert. Paul VI l'a conclu précisément sans avoir pu, ou voulu, aborder les questions morales. Mais celles-ci ont tout de même largement profité du Concile après le Concile. Des débats très durs avaient déjà eu lieu sur la liberté religieuse, l'œcuménisme et le dialogue interreligieux et, bien sûr, la liturgie : le schisme de Mgr Marcel Lefebvre s'est cristallisé autour de ces questions.

Mais il faut bien comprendre que Vatican 2 n'aura pas été un point 0 ! Il a été largement préparé notamment par Pie XII et sur les questions liturgiques et sur les questions bibliques. Qu'il suffise de mentionner la restauration de la Veillée pascale dans la forme ample, que nous lui connaissons, ou à l'introduction en exégèse de la méthode historico-critique, qui permet de considérer la Bible, non seulement comme

un texte sacré, mais aussi comme un texte humain auquel on peut appliquer les méthodes de la critique littéraire et historique !

L'histoire du dernier Concile œcuménique a connu une phase très laudative sous l'égide de l'école de Bologne, mais aussi une lecture marquée par un réalisme critique, plus proche de nous. Il apparaît néanmoins que le Concile s'est arrêté juste avant de traiter le renouvellement des questions morales comme si les Pères s'étaient déjà assez opposés sur les questions susnommées. Paul VI a sonné la fin de la récréation, en quelque sorte ! Puis, après le Concile, ce furent les papes qui eux-mêmes traitèrent de morale dans un sens qui n'eut plus rien à voir avec l'*aggiornamento* conciliaire : *Humanae Vitae*¹ (Paul VI), *Splendor Veritatis*² (Jean-Paul II) et, dans une moindre mesure, *Fides et Ratio*³ (Jean-Paul II). Sur l'éthique sexuelle et la bioéthique, il est juste de nommer *Persona Humana*⁴ et *Donum Vitae*⁵, deux textes issus de la Congrégation pour la Doctrine de la foi. Tous ces documents sont consultables sur le site du Vatican.

Les textes de Vatican II eux-mêmes traitent assez peu, donc, les questions morales à une exception notable près : la Constitution *Gaudie et Spes* qui modifie le rapport global du monde à l'Église sous la forme d'un regard optimiste sur leurs relations mutuelles, bien que le Concile ait exprimé aussi des inquiétudes, notamment du côté du climat de guerre caractéristique de la « guerre froide » des années 60. Pensons ici à l'épisode de la « baie des cochons » en 1962 qui nous a mis au bord de l'agression nucléaire entre les deux blocs. Les papes qui ont présidé Vatican II ont développé un souci fort pour le désarmement (Jean XXIII, *Pacem in terris*) et la promotion économique et sociale des peuples (Paul VI, *Populorum progressio*), ce que leurs successeurs prolongeront à leur manière.

Mais on constatera aisément que la morale fondamentale mise en œuvre dans les textes du dernier Concile ne présente par elle-même aucun renouvellement décisif : l'observation en est possible dans les déclarations normatives du Concile sur des questions spécifiques comme l'avortement ou, plus largement, la morale familiale. Quoique Jean-Paul II ait développé une morale conjugale innovante fondée

¹ Refus de la contraception chimique, non « naturelle ». Encyclique mal reçue par les femmes catholiques. L'épiscopat français de l'époque, embarrassé, dut prendre une position quelque peu distanciée pour faire comprendre le choix de Paul VI.

² C'est la grande encyclique morale du pontificat de Jean-Paul II : elle s'oppose à toutes les théories éthiques actuelles fondées sur l'autonomie morale de la conscience.

³ C'est la suite logique de *VS* destinée, non plus seulement aux théologiens moralistes, mais aussi aux philosophes spécialistes de morale/éthique.

⁴ Au milieu des années 70, sous le pontificat de Paul VI, l'ex Saint-Office remet en valeur la notion centrale, en morale catholique, de « nature » pour stigmatiser tous les comportements sexuels dit « contre-nature ».

⁵ C'est le document de référence sur la bioéthique au moment du débat sur la fivète (homologue, hétérologue, etc.). Le refus de Rome est total au nom, encore une fois, de la nature humaine vs hyper-technologisation du vivant.

sur la valorisation du corps à travers l'idée de donation mutuelle, les papes d'après Vatican II ont essentiellement conservé la centralité de la loi naturelle pour évaluer les problématiques de morale sexuelle et conjugale. Dès lors, toutes les innovations permises par les nouvelles techniques médicales, ou les nouveaux modes de vie sociétaux, ont été immanquablement considérées comme contraire à la loi naturelle donnée et voulue par Dieu : bioéthique sur les débuts et fin de vie, nouvelles formes de famille, et tout ce qui a trait aujourd'hui à l'augmentation de l'humain. L'évaluation clairement négative des évêques français de l'actualisation de la loi Claeys-Léonetti en est le dernier avatar.

Sur les questions morales, ce sont, en fait, les théologiens qui ont fait le travail de renouvellement de leur discipline et ils l'ont fait après le Concile dans les années 60, 70 et 80 du siècle dernier. Ce faisant, ils ont parfois croisé en sens inverse le train du Magistère qui entendait, lui, endiguer une application jugée trop « relativiste » de Vatican II.

En effet, il s'est agi, pour les théologiens – en France, on peut citer René Simon ou Xavier Thévenot⁶ – de montrer à quel point la personne humaine et sa nature relèvent d'une construction historique instable, ce que les sciences humaines, sociales et psychologiques n'ont pas cessé de faire remarquer alors. Psychologie, psychanalyse, sociologie, anthropologie, philosophie contemporaine, ethno-psychiatrie, structuralisme, linguistique, et encore d'autres disciplines naissantes ont profondément marqué de leur empreinte la théologie morale désormais plus soucieuse du devenir historique que d'une nature humaine immuable, parce que toujours-déjà-donnée par Dieu en Sa Création. Nous aurons l'occasion de le développer lors de nos prochaines rencontres.

⁶ Plus largement, l'ouvrage majeur demeure : B. HÄRING, *La Loi du Christ*, 3 tomes, Paris, Desclée et Cie, 1955-59.